

roi avec Molière, dit à ce dernier : « Monsieur de Molière, voulez-vous bien que j'aie l'honneur de faire le lit du roi avec vous (1) ? » On verra par le trait suivant que Louis XIV sut également bien faire sentir à d'autres gens de sa maison combien leurs dédains envers ce grand homme étaient sottement ridicules. Ayant appris qu'ils étaient blessés de manger à la table du contrôleur de la bouche avec leur collègue Molière, parce qu'il jouait la comédie, qu'ils le lui témoignaient d'une manière offensante, et que par cette raison il s'abstenait de se présenter à cette table, il lui dit un matin, à l'heure de son petit lever : « On dit que vous faites maigre chère ici, Molière, et que les officiers de ma chambre ne vous trouvent pas fait pour manger avec eux. Vous avez peut-être faim; moi-même je m'éveille avec un très-bon appétit : mettez-vous à cette table, et qu'on me serve mon *cas de nuit*. » Alors le roi, découplant la volaille et invitant Molière à s'asseoir, lui sert une aile, en prend en même temps une pour lui, et ordonne qu'on introduise les entrées familières, qui se composaient des personnes les plus marquantes et les plus favorisées de la cour. « Vous me voyez, leur dit le roi, occupé de faire manger Molière, que mes officiers ne trouvent pas assez bonne compagnie pour eux. » Dès ce moment il n'eut pas besoin de se présenter à cette table de service : toute la cour s'empressa de lui faire des invitations (2).

Le poète avait été chargé de composer pour la cour une comédie qui comportât des danses et des divertissements. La reconnaissance dont il était pénétré pour tous les bienfaits et la constante protection de son prince le fit triompher des entraves que le génie rencontre ordinairement dans un ouvrage de commande, et le *MARIAGE FORCÉ*, composé à la hâte, fut applaudi pour la première fois, au Louvre, le 29 janvier 1664, et au Palais Royal le 15 février suivant.

Les plus grands seigneurs figurèrent dans le ballet, et le roi lui-même y dansa un rôle d'égyptien. Il aimait passionnément cette sorte de divertissement, et ses courtisans s'étaient empressés de l'adopter; mais Racine devint l'interprète du sentiment pénible que cette faiblesse du roi faisait éprouver à la France. Il fit dire par Narcisse à Néron, dans *BRITANNICUS* :

Ignorez-vous tout ce qu'ils osent dire?
Néron, s'ils en sont crus, n'est point né pour l'empire :

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Cette leçon indirecte produisit son effet; elle fut sentie, et depuis ce temps on ne vit plus ce monarque se ravalier au rôle grotesque de baladin, à un âge où son esprit devait être occupé de soins plus impor-

(1) Bret, *Supplément à la Vie de Molière*, édition de 1775, t. I, p. 75. — *Esprit de Molière*, t. I, p. 45.

(2) *Mémoires de madame Campan*, 1^{re} édition, t. III, p. 8.



Alors le roi, découplant la volaille.

tants (1); comme on le doit bien penser, les courtisans, singes de leur maître, abandonnèrent promptement ces jeux. Les divertissements tombèrent même dans un tel discrédit, que Lulli ayant été chargé à la première représentation du *Bourgeois gentilhomme*, à Chambord, du rôle du Mufti dans la cérémonie dont il avait fait la musique, les secrétaires du roi refusèrent pour ce motif de le recevoir dans leur compagnie. « Nous serions bien honorés, disait avec dépit M. de Louvois, d'avoir pour confrère un maître baladin ! — S'il fallait pour faire votre cour au roi, répondit Lulli au ministre, faire pis que moi, vous seriez bientôt mon camarade. » L'intervention du prince fut nécessaire pour lever les scrupules de ses secrétaires et les déterminer à revenir sur leur défense (2).

On a généralement attribué à une comique aventure du chevalier de Grammont l'avantage d'avoir fourni à Molière l'idée d'une des plus jolies scènes du *MARIAGE FORCÉ*, celle où Alcidas vient proposer à Sganarelle de se couper la gorge avec lui ou d'épouser sa sœur. Cet aimable héros de bouffon, forcé de sortir de France, avait emporté aux bords de la Tamise et ses goûts passagers et sa changeante humeur. Parmi les beautés que Londres offrit à sa vue, une surtout, mademoiselle Hamilton, sœur du célèbre narrateur des folies du chevalier, eut le talent de fixer pendant quelques jours cet esprit volage. Un permis de retour arriva tout à point comme pour lui épargner la honte de changer, honte qu'au reste il avait déjà bravée bien des fois. Il crut que son départ était un prétexte suffisant pour ne pas accomplir les promesses qu'il avait faites à la famille de mademoiselle Hamilton. Il prit donc la poste un beau matin, et, oubliant de la foi jurée, se mit à courir sur la route de Douvres. Les deux frères de la belle abandonnée l'y joignirent, et du plus loin qu'ils l'aperçurent lui crièrent : « Chevalier de Grammont, n'avez-vous rien oublié à Londres ? — Pardonnez-moi, messieurs, leur répondit le fuyard, tant soit peu étonné de la rencontre : j'ai oublié d'épouser votre sœur, et j'y retourne avec vous pour terminer cette affaire (3). » Il est assez plaisant que le séduisant Grammont ait eu au moins un point de ressemblance avec le mari de Dorimène.

Cette petite pièce contient deux scènes, celles de Sganarelle avec les philosophes Panerace et Marphurius, qui ne paraissent à beaucoup de lecteurs que deux pitoyables parades. Mais quiconque se reporte au fanatique aristotélisme du temps comprend bientôt que les coups de bâton donnés par Sganarelle ne sont pas là seulement pour nous faire rire. Molière se proposait un but bien plus important; et il l'atteignit.

(1) *Mémoires sur la vie de J. Racine*, par L. Racine, Lausanne, 1747, p. 80. — *Sicéle de Louis XIV*, ch. xxvi.

(2) *Bolœana*, p. 63. — « On trouve un détail de cette affaire, où M. de Louvois se compromet, dans la *Vie de Quinault*, à la tête de ses ouvrages, et dans le *Parallèle de la musique des anciens avec la musique nouvelle*, par M. de Freneuse. » (*Œuvres de Molière*, avec les remarques de Bret, 1773, t. V, p. 775.)

(3) *Récréations littéraires*, par Cizeron-Rival, p. 8. — *Œuvres de Molière*, avec les remarques de Bret, 1775, t. III, p. 158. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 517 et 518.

car l'Université de Paris, frénétique champion des doctrines du philosophe de Stagyre, allait obtenir la confirmation d'un arrêt du parlement de Paris qui prononçait *peine de mort* contre ceux qui oseraient combattre le système des Panerace et des Marphurius. Le ridicule que le *MARIAGE FORCÉ* jeta sur ces principes contribua sans doute à lui faire suspendre ses poursuites. Elle ne fut pas beaucoup plus heureuse quelque temps après; les espérances qu'elle avait de nouveau conçues échouèrent également devant l'ARRÊT BURLESQUE de Boileau.

Ce poète adressa, en 1664, à Molière sa satire II, dans laquelle il lui dit :

Enseigne-Moi, Molière, où tu trouves la rime!

Marmontel, souvent injuste envers Boileau, s'étonne (et peut-être n'a-t-il pas entièrement tort en cette occasion) que ce soit là le seul mérite

que son ami veuille bien remarquer. Nous pèserons plus tard les accusations du *critique de Nicolas*, comme l'appelait Voltaire; mais ce que nous voulons attacher ici, c'est une tradition aussi ridicule qu'in vraisemblable. Un des premiers commentateurs de Boileau, Saint-Marc, a dit qu'à ces vers,

Un esprit sublime
en vain veut s'élever
A ce degré parfait qu'il tâche de trouver;
Et, toujours mécontent de ce qu'il vient de faire,
Il plait à tout le monde et ne saurait se plaire,

Molière s'était écrié en interrompant son ami, qui lui lisait sa satire : « Voilà la plus belle vérité que vous ayez jamais dite. Je ne suis pas du nombre de ces esprits sublimes dont vous parlez; mais, tel que je suis, je n'ai rien fait en ma vie dont je sois véritablement content. » Un mot nous suffira pour combattre cette anecdote, qui traîne dans tous les *ana*, et qu'on aurait dû y laisser. Si Molière, s'appliquant de son chef ce que Boileau disait en général des grands talents, eût réfuté lui-même ces éloges donnés à la modestie des hommes de génie.

Les faveurs royales dont Molière était comblé, les nobles succès qu'il obtenait chaque jour, l'agitation continuelle que lui causaient et les soins de sa direction et les attaques de ses ennemis, rien enfin ne lui fit oublier qu'il est des malheureux à secourir. Sa vigilante bienfaisance assura l'existence de plus d'un infortuné, et c'est à un de ces actes de sa générosité que l'art dramatique doit un homme qui, sans ses secours et sans ses leçons, n'eût probablement jamais été à même de faire valoir les dons heureux que la nature lui avait prodigués. Nous voulons parler du comédien Baron, qui depuis s'est justement acquis au théâtre une réputation non moins brillante et plus durable que celle que ses exploits amoureux lui ont valu dans la chronique du temps.

Un organiste de Troyes, nommé Raisin, cherchant les moyens de soutenir sa nombreuse famille, fit faire un clavecin plus grand que les clavecins ordinaires, qui paraissait aller tout seul. Il jouait l'air que Raisin indiquait, et s'arrêtait dès qu'il le lui ordonnait. Tout Paris courut voir cette merveille, et Louis XIV lui-même, curieux de connaître ce prodige dont il avait tant de fois entendu parler, le fit venir à Saint-Germain. La reine assista à ces exercices, mais cette machine étonnante

lui causa une surprise mêlée d'effroi. Le roi, pour détruire cette impression, ordonna qu'on l'ouvrit sur-le-champ, et l'on en vit sortir un jeune enfant, fils de Raisin, qui commençait à se trouver fort mal de la privation d'air et de la longueur du concert.

Raisin essaya d'attirer la foule par d'autres divertissements; mais ses représentations avaient perdu leur principal attrait : elles cessèrent bientôt d'être suivies. Il eut recours aux bontés de Louis XIV, auquel il exposa tout le tort que lui causait la divulgation de son secret. Le roi, touché de sa position, lui permit d'établir à Paris une troupe d'enfants (1).

Le jeune Baron y fut enrôlé à peu près à l'époque où cette troupe commençait à fixer l'attention de la capitale. Raisin étant mort, sa veuve, à laquelle ses moyens ne permettaient pas de soutenir cette entreprise, s'adressa à Molière, qui consentit à lui prêter pour quelques représentations la salle du Palais-Royal. C'est là qu'il vit le jeune Baron. Juste appréciateur de ses heureuses dispositions, il le prit avec lui, et apporta à son éducation les soins du père le plus tendre. Non content de lui donner lui-même les leçons de cet art dans lequel Baron excella depuis, il chercha encore à former son jeune cœur à la vertu, par une sage direction et par de bons exemples. Un jour son élève le prévint qu'un comédien nommé Mondorge, que Molière avait connu en province, se trouvant sans ressources, hors d'état de rejoindre sa troupe, venait implorer sa bienfaisance. Molière demanda à Baron ce qu'il fallait lui donner. — Quatre pistoles. — Donnez-lui quatre pistoles pour moi; mais en voilà vingt autres que je lui donnerai pour vous; car je veux qu'il sache ce qu'il a l'obligation du service que je lui rends. Il lui fit également remettre un très-bel habit de théâtre. Mais ce qui rehaussa probablement encore le prix de ces dons aux yeux du pauvre Mondorge, ce fut le bon accueil qu'il reçut de son ancien camarade (2). Voltaire, Petitot et d'autres biographes de Molière, en omettant dans le récit de cette bonne action cette dernière particularité, lui ont gratuitement prêté l'inabordable fierté d'un grand seigneur qui char-

ge ses gens de distribuer ses aumônes et fait faire antichambre à ses amis.

La pratique de la charité était habituelle chez lui. Un jour il montait en fiacre avec le musicien Charpentier pour revenir de la campagne à Paris. Au moment où le cocher fouettait les chevaux, Molière jeta une pièce de monnaie à un pauvre qui lui demandait l'aumône. Bientôt après il s'aperçut que le mendiant suivait en courant la voiture, et faisait tous ses efforts pour la rejoindre. Il ordonna au cocher d'arrêter. — Monsieur, lui dit le pauvre, vous n'avez probablement pas dessein de me donner un louis d'or. Je viens vous le rendre. — Tiens, mon ami, dit Molière, en voilà un autre. Puis il s'écria : Où la vertu va-t-elle se nicher ! Le trait peint son cœur, l'exclamation son génie (3).

(1) Grimarest, p. 81 et suiv.

(2) Grimarest, p. 94 et suiv. — *Ibidem*, p. 120 et suiv. — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Molière*, p. lix.

(3) Voltaire, *Vie de Molière*, 1759, p. 27.



Elle obtint, par la manière dont elle s'en acquitta, les suffrages de tout Versailles. — PAGE 18.

Nous l'avons déjà vu acquiescer par le MARIAGE FORCÉ une partie de la dette que les bienfaits du roi lui avaient fait contracter. C'est encore dans ce but qu'il composa la PRINCESSE D'ELDE : mais si elle diminua ses obligations, elle ne contribua point à augmenter sa gloire. Écrite en peu de jours et versifiée seulement en partie, cette pièce concourut à l'éclat d'une journée des fêtes données à Versailles, au mois de mai 1664, par le roi à la reine et à la reine-mère, selon l'histoire ; à mademoiselle de la Vallière, selon la chronique ; fêtes auxquelles Louis sut imprimer, comme à la plupart de ses faiblesses, le cachet de sa grandeur. « Quoique cette comédie ne soit pas une des meilleures de Molière, a dit l'historien du siècle de Louis XIV, elle fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité... Molière y mit en scène un fou de cour. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus longtemps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusements, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût, avait fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de Louis XIV avait appartenu au prince de Condé : il s'appelait l'Angeli. Le comte de Grammont disait que, de tous les fous qui avaient suivi monsieur le Prince, il n'y avait que l'Angeli qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit qu'il n'allait pas au sermon parce qu'il n'aimait pas le brailler et qu'il n'entendait pas le raisonner. » Le rôle de Moron, le seul peut-être qui ait empêché cette pièce de porter atteinte à la réputation de notre auteur, est plein d'une intarissable gaieté. Toutefois il nous est devenu impossible de constater le degré de vérité de ce caractère ; car s'il est encore des fous à la cour, ce n'est plus du moins un emploi ni un titre.

Ces divertissements vraiment royaux, connus sous le nom de *Plaisirs de l'île enchantée*, dont les mémoires du temps tracent les tableaux les plus brillants, et auxquels Voltaire a cru devoir consacrer plusieurs pages, durent une partie de leur charme aux efforts réunis du célèbre Vigarani, de Lulli, du président de Périgny, de Benserade et du duc de Saint-Aignan. Mais Molière en fit les principaux frais : car, outre sa PRINCESSE D'ELDE, jouée le 8 mai, second jour des fêtes, les FACHEUX furent donnés le 11, et le MARIAGE FORCÉ le 15. Enfin la veille de ce jour, voulant, comme on l'a déjà dit, faire passer la vérité par la cour pour qu'elle arrivât à la ville, il avait donné les trois premiers actes du TARTUFE devant cette brillante assemblée. Malheureusement pour l'auteur cette comédie fit dès lors pâlir quelques-uns de ses modèles, et le roi, déterminé par leurs conseils, « connu, dit l'auteur du récit de ces fêtes (1), tant de conformité entre ceux qu'une véritable dévotion met dans le chemin du ciel et ceux qu'une vaine ostentation des bonnes œuvres n'empêche pas d'en commettre de mauvaises, que son extrême délicatesse pour les choses de la religion ne put souffrir cette ressemblance du vice avec la vertu, qui pouvaient être pris l'une pour l'autre, et, quoique l'on ne doutât point des bonnes intentions de l'auteur, il le défendit pourtant en public, et se priva soi-même de ce plaisir pour n'en pas laisser abuser à d'autres moins capables d'en faire un juste discernement. »

Si le TARTUFE occasionna, dès sa première apparition, de pénibles chagrins à l'auteur, la PRINCESSE D'ELDE en tira de non moins vifs au mari. Mademoiselle Molière, qui, jusque-là, chargée seulement de rôles secondaires, n'avait pas encore trouvé l'occasion de faire éclater dans tout leur jour ses grâces attrayantes et son talent aimable, remplissait celui de la princesse. Elle obtint, par la manière dont elle s'en acquitta, les suffrages de tout ce que Versailles renfermait alors de plus brillant, et les jeunes seigneurs s'empresèrent autour d'elle. Fière de tant d'hommages, la nouvelle idole s'en laissa enivrer. Elle s'éprit du comte de Guiche, fils du duc de Grammont, l'homme le plus agréable de la cour, et rebûta pendant quelque temps le comte de Lauzun. Mais, soit froideur naturelle, comme le fait entendre un historien, soit qu'il fût occupé par une autre passion, le comte de Guiche ne répondit pas aux avances de mademoiselle Molière. Celle-ci, fatiguée de soupirer en vain, se résigna à écouter Lauzun, qui préludait par les comédiennes pour s'élever bientôt aux filles des rois. Ce commerce dura quelque temps ; mais d'obligeants amis, d'autres disent un amant trompé, l'abbé de Richelieu, en instruisirent Molière. Il demanda une explication à sa femme, qui se tira de cette situation difficile avec tout le talent et tout l'art qu'elle mettait à remplir ses rôles. Elle avoua adroitement son inclination pour le comte de Guiche, inclination que son mari ignorait ; protesta qu'il n'y avait jamais eu entre eux le moindre rapport criminel, se gardant bien de dire de qui cela avait dépendu ; enfin elle soutint qu'elle s'était moquée de Lauzun, et accompagna toute cette explication de tant de larmes et de serments que le pauvre Molière s'attendrit et se laissa persuader (2).

Dans l'année 1664, la troupe de Molière perdit deux de ses principaux acteurs, du Parc et Brécourt. La mort lui enleva l'un, l'hôtel de Bourgogne s'empara de l'autre. Du Parc, connu au théâtre sous le nom de

(1) Les *Plaisirs de l'île enchantée*, Paris, 1665 (t. III, p. 233 et suiv. de notre édition des Œuvres de Molière).

(2) La *Fameuse comédienne*, p. 17.

Gros-René, fut vivement regretté par ses camarades, qui fermèrent le théâtre le jour de sa mort. Madeleine Béjart disait qu'elle ne se consolait jamais de la perte de ses deux bons amis, Gros-René et le cardinal de Richelieu (1). Quant à Brécourt, querelleur, spadassin, violent et adonné avec excès au vin, au jeu et aux femmes, il laissa probablement moins de regrets. Mais sa perte dut être sentie par les habitués du théâtre du Palais-Royal ; car il jouait avec un égal talent dans les deux genres. Il créa d'une manière si comique le rôle d'Alain de l'ÉCOLE DES FEMMES, que Louis XIV s'écria, en le lui voyant représenter : « Cet homme-là ferait rire des pierres (2). »

Brossette nous apprend, dans son commentaire sur Boileau, qu'en 1664, cet auteur étant chez M. du Broussin avec le duc de Vitry et Molière, notre premier comique « devait y lire une traduction de Lucrèce en vers français, qu'il avait faite dans sa jeunesse. En attendant le dîner, on pria Despréaux de réciter la satire adressée à Molière. Mais, après ce récit, Molière ne voulut point lire sa traduction, craignant qu'elle ne fût pas assez belle pour soutenir les louanges qu'il venait de recevoir. Il se contenta de lire le premier acte du MISANTHROPE, auquel il travaillait dans ce temps-là, disant qu'on ne devait pas s'attendre à des vers aussi parfaits que ceux de M. Despréaux, parce qu'il lui faudrait un temps infini s'il voulait travailler ses ouvrages comme lui. » Le morceau d'Éliante du MISANTHROPE, sur les illusions des amants, est tout ce qui reste de cette traduction, qui, si l'on en croit Grimarest, était en vers pour la partie descriptive, et en prose pour les discussions philosophiques. Le même biographe a bâti sur la perte de ce manuscrit un de ces contes dont il ne se montre pas avare. Il prétend qu'un domestique de Molière, auquel celui-ci avait ordonné d'accommoder sa perle, prit un cahier de cette traduction pour faire des papillotes, et que Molière, piqué de cette méprise, jeta le reste au feu. Il nous paraît plus naturel de croire que cet auteur, attachant peu d'importance à un ouvrage de sa première jeunesse, qui ne pouvait être d'aucune utilité à sa troupe, ne songea point à le faire imprimer. Ses manuscrits furent remis, par sa veuve, à la Grange, après la mort duquel ils furent vendus avec sa bibliothèque. Celui du poème de NATURA BONA aura éprouvé le même sort. C'est là probablement la seule cause de sa perte pour la postérité (3).

Les trois actes du TARTUFE, applaudis, mais défendus aux fêtes de Versailles, furent donnés au mois de septembre suivant à Villers-Cotterets, chez Monsieur, devant le roi, la reine et la reine-mère. Deux mois après, le prince de Condé fit représenter la pièce entière au Raincy. Sans doute cet empressement d'augustes personnages à saisir les occasions d'applaudir à son talent, l'avidité curieuse avec laquelle Paris, à défaut de représentations, recherchait les lectures de son ouvrage, durent consoler un peu l'amour-propre de notre auteur ; mais, si ce n'en était point assez pour le dédommager de la cruelle interdiction, c'en était beaucoup trop encore pour les tartufes, qui eussent voulu voir leur portrait enseveli dans un oubli complet.

On était dans ces dispositions hostiles, quand Molière, pour profiter de la vogue dont jouissait alors le sujet du FESTIN DE PIERRE, songea à le mettre en scène. Jouée pour la première fois le 15 février 1665, cette production éprouva un accueil peu favorable ; non pas que le mérite de la pièce en eût compromis le succès ; non pas qu'il se trouvât beaucoup de spectateurs de l'avis de la femme qui disait à Molière : « Votre statue baisse la tête, et moi je la secoue (4) ; » mais parce que le morceau sur l'hypocrisie, dans lequel Molière faisait allusion à ses griefs contre le corps inviolable des tartufes, était peu propre à calmer leur sainte fureur. « Aujourd'hui, dit don Juan, la profession d'hypocrite a de merveilleux avantages. C'est un art de qui l'imposture est toujours respectée, et, quoiqu'on la découvre, on n'ose rien dire contre elle. Tous les autres vices des hommes sont exposés à la censure, et chacun a la liberté de les attaquer hautement ; mais l'hypocrisie est un vice privilégié, qui de sa main ferme la bouche à tout le monde, et jouit en repos d'une impunité souveraine (5). »

Leur colère redoubla en entendant ces plaintes d'un homme assez hardi pour déplorer les persécutions dont il était l'objet. On remarqua surtout, dans ce concert d'outrageantes clameurs, un libelle délateur qui appelait sur Molière et le glaive de la justice temporelle et le foudre de la justice spirituelle, comme sur un athée, un monstre qui s'était peint, mais avec des traits affaiblis, dans le principal rôle de sa pièce. Il parut sous le nom d'un sieur de Rochemont, avocat en Parlement. Deux littérateurs répondirent à ces calomnies : ils eurent bien soin toutefois de garder l'anonymat, tant la faction était puissante et redoutée. L'un d'eux, envisageant la persécution et ses causes sous leur véritable point de vue, s'écria : « A quoi songiez-vous, Molière, quand vous fîtes

(1) *Pensées, remarques et observations de Voltaire*, ouvrage posthume, p. 121 ; Paris, Barba et Pougens, 1802.

(2) *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 8.

(3) Grimarest, p. 510 et suiv.

(4) *Observations sur une comédie de Molière intitulée le Festin de Pierre*, Paris, 1665, p. 41.

(5) *Le Festin de Pierre*, acte V, sc. II.

dessein de jouer les tartufes ? Si vous n'aviez jamais eu cette pensée, votre FESTIN DE PIERRE ne serait pas si criminel (1). »

Les hypocrites se montrèrent tels jusque dans leurs attaques. Ils entendaient trop bien leurs intérêts pour avouer que le morceau qui les concernait attirait à la pièce leur improbation et causait leur fureur. Ils se jetèrent sur la scène du pauvre, et proclamèrent si haut leur indignation factice, que l'auteur fut forcé de la retrancher à la seconde représentation. Ils parvinrent à surprendre la religion de l'autorité sur le danger prétendu de cette scène, au point que, dix-sept ans plus tard, en 1682, Vinot et la Grange, ayant fait réimprimer cette comédie telle qu'elle avait été jouée le premier jour, reçurent aussitôt l'ordre de faire disparaître, au moyen de cartons, non-seulement le passage condamné, mais même quelques autres dont, à force de manœuvres, on était également parvenu à rendre l'esprit suspect (2).

Il est assez digne de remarque que, dès que Molière se trouvait en butte aux attaques de ses ennemis, Louis XIV s'efforçait de lui faire oublier leurs persécutions par un bienfait. Déjà nous l'avons vu répondre aux détracteurs de l'ÉCOLE DES FEMMES par le brevet d'une pension, confondre Montfleuri et ses complices en tenant sur les fonts de baptême le fils du comédien injustement calomnié, punir l'insolence de ses courtisans en faisant asseoir Molière à sa table ; au mois d'août 1665, si des scrupules religieux ne lui permirent pas encore de lever l'interdiction du TARTUFE, il s'empressa du moins d'en dédommager l'auteur en attachant à sa personne, avec une pension de sept mille livres, sa troupe, qui jusque-là n'avait été que la troupe de Monsieur. Les acteurs qui la composaient prirent dès lors le titre de Comédiens du roi ; noble réponse aux lâches efforts que la cabale avait faits pour indisposer contre Molière la reine-mère et le monarque lui-même (3).

A peu près dans le même temps, l'illustre protégé, pressé par les sollicitations de ses camarades, eut de nouveau occasion de recourir aux bontés du roi. Les mousquetaires, les gardes du corps, les gendarmes et les cheval-légers étaient en possession d'entrer à la comédie sans payer ; et, par ce moyen, le parterre se trouvait souvent rempli, sans que la caisse en fût moins vide. Molière, cédant aux instances de sa troupe, demanda la réforme de cet abus au prince, qui donna les ordres nécessaires pour y mettre fin. Mais les plus mutins de ceux sur qui pesait cette défiance s'en prirent aux comédiens qui l'avaient sollicitée. Ils se rendirent donc en troupe au théâtre, résolus d'en forcer l'entrée. Le portier fit, pendant quelque temps, la meilleure contenance ; mais à la fin, forcé de céder au nombre, il jeta son épée à terre en criant : Miséricorde ! Cette soumission et ses prières ne servirent à rien : outrés de la résistance qu'il leur avait opposée, les assaillants le percèrent de cent coups d'épée, et chacun en entrant lui donna le sien. Ils cherchaient tous les comédiens pour leur faire subir le même traitement, quand Béjart jeune, qui était habillé en vieillard pour la pièce qu'on allait jouer, se présenta sur le théâtre. « Eh ! messieurs, leur dit-il, épargnez du moins un pauvre vieillard de soixante-quinze ans qui n'a plus que quelques jours à vivre. » La présence d'esprit de cet acteur calma leur fureur. Molière, qui savait fort bien haranguer le parterre et qui n'en laissait pas passer les occasions, parut alors, et leur représenta très-vivement les torts qu'ils s'étaient donnés en violant les ordres du roi. Ils sentirent la justice de ses observations, ouvrirent les yeux sur la position où ils s'étaient mis, et se retirèrent. « Mais le bruit et les cris, dit Grimarest, avaient causé une alarme parmi les comédiens. Les femmes croyaient être mortes : chacun cherchait à se sauver : surtout Hubert et sa femme, qui avaient fait un trou dans le mur du Palais-Royal. Le mari voulut passer le premier ; mais, comme le trou n'était pas assez ouvert, il ne passa que la tête et les épaules : jamais le reste ne put suivre. On avait beau le tirer de dedans le Palais-Royal, rien n'avancait, et il criait comme un forcené, par le mal qu'on lui faisait et par la peur qu'il avait que quelque gendarme ne vint lui donner un coup d'épée par derrière. Le tumulte s'étant apaisé, il en fut quitte pour la peur, et l'on agrandit le trou pour le retirer de la torture où il était. »

La troupe alla aux voix sur le parti qu'elle avait à prendre. La frayeur porta la plupart à demander qu'on sollicitât la révocation de la défense. Molière tint bon, et leur fit observer que, puisqu'ils l'avaient poussé à demander cet ordre et que le roi avait daigné le leur accorder, ils en devaient subir les conséquences.

Instruit de cette scène, Louis XIV ordonna aux commandants des compagnies de sa maison de les faire mettre sous les armes, afin qu'on en pût reconnaître et punir les auteurs. Mais Molière, qui craignait qu'une mesure sévère ne fût qu'irriter les esprits et n'amenât de nouveaux désordres, se rendit au lieu de la réunion, et dit aux gardes assemblés « que ce n'était point pour eux ni pour les autres personnes qui compo-

saient la maison du roi qu'il avait demandé à Sa Majesté un ordre pour les empêcher d'entrer à la comédie : que la troupe serait toujours ravie de les recevoir quand ils voudraient l'honneur de leur présence ; mais qu'il y avait un nombre infini de malheureux qui tous les jours, abusant de leur nom et de leur bandoulière, venaient remplir le parterre et ôter injustement à la troupe le gain qu'elle devait faire. qu'il ne croyait pas que des gentilshommes qui avaient l'honneur de servir le roi fussent favoriser ces misérables contre les Comédiens de Sa Majesté : que d'entrer à la comédie sans payer n'était point une prérogative que des personnes de leur caractère pussent si fort ambitionner, jusqu'à répandre du sang pour se la conserver ; qu'il fallait laisser ce petit avantage aux auteurs et aux personnes qui, n'ayant pas le moyen de dépenser quinze sols, ne voyaient le spectacle que par charité, s'il n'est permis, dit-il, de parler de la sorte. »

Ce discours produisit tout l'effet que Molière en espérait (4). Mais Grimarest a prétendu à tort que depuis ce moment la maison du roi n'entra plus à la comédie sans payer. Le même abus et des désordres encore plus grands nécessitèrent en 1675 une semblable ordonnance, sollicitée par la troupe de l'hôtel de Bourgogne (2).

Un nouveau succès vint dédommager Molière de ces inquiétudes nouvelles. Demandé pour un divertissement du roi, l'AMOUR MÉDECIN fut en cinq jours proposé, fait, appris et représenté (5). La cour l'applaudit le 15 septembre, la ville confirma son jugement le 22. Dans son avertissement sur cette pièce, l'auteur manifeste la crainte qu'elle ne paraisse insupportable sans les airs et les symphonies de l'incomparable Lulli : il ne nous est pas parvenu une seule note de cette partition du célèbre Baptiste ; et les mots heureux dont la pièce abonde, le fameux : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, et une foule d'autres traits dignes de cette histoire générale des donneurs d'avis, ne périront pas tant qu'il restera quelque sentiment du vrai.

On a assez généralement regardé l'AMOUR MÉDECIN comme le premier acte d'hostilité de Molière contre la Faculté. La remarque est inexacte. Don Juan du FESTIN DE PIERRE avait déjà porté de dangereux coups aux médecins (4). A la vérité, ces traits sont lancés par un personnage puni à la fin de la pièce ; mais il y aurait bien de l'amour-propre à ces messieurs à croire que ce soit cette sorte d'hérésie qui attire sur sa tête la vengeance céleste.

On a avancé sans plus de fondement que l'acharnement dont il fit preuve contre la même profession dans cette pièce et dans plusieurs de celles qui la suivirent eût pour cause une querelle survenue entre sa femme et celle d'un médecin, querelle à laquelle les maris eurent devoir prendre part (5). Ce n'est point à un aussi pitoyable motif qu'il faut attribuer de si justes attaques. Molière, à l'exemple de Montaigne, a poursuivi par une satire raisonnée des charlatans qui spéculaient sur la crédulité et l'amour de la vie, et que leur ignorance et leur entêtement entraînaient dans des erreurs non moins fréquentes que funestes à l'humanité. Molière ne parlait pas de cette science comme un homme qui bien portant la ravale, et malade y recourt ; il était valétudinaire lorsqu'il disait : « Un médecin est un homme que l'on paye pour conter des fariboles dans la chambre d'un malade jusqu'à ce que la nature l'ait guéri ou que les remèdes l'aient tué (6). » Portons nos regards sur la médecine d'alors et sur les hommes qui l'exerçaient, et nous acquerrons la preuve que les accusations de Molière, qui n'ont aujourd'hui que l'autorité d'une saillie, auxquelles on n'accorde guère plus de crédit qu'à un badinage, n'avaient réellement rien d'exagéré.

Si nous envisageons d'abord les ridicules de leur extérieur grotesque, rien de plus propre à être traduit sur la scène. La robe ne les quittait jamais, et ils se rendaient d'une extrémité de Paris à l'autre montés sur une mule. Le plus souvent ils ne s'exprimaient qu'en latin ; quand ils daignaient se servir de la langue française, ils la défigurèrent par des tournures scolastiques qui la rendaient presque inintelligible. Un sixain du temps peint très-fidèlement les gens de cette profession au dix-septième siècle, et l'exactitude du portrait est telle, qu'aujourd'hui on le prendra peut-être pour une épigramme :

Affecter un air pédantesque,
Cracher du grec et du latin,
Longue perruque, habit grotesque,
De la fourrure et du satin,
Tout cela réuni fait presque
Ce qu'on appelle un médecin.

Quant à leur savoir, ils concouraient eux-mêmes à en faire douter par le scandale de leurs discussions. En 1661, les médecins de Rouen et ceux de Marseille rendirent plainte devant les tribunaux contre les apothicaires de ces deux villes pour empiètement de droits. Les mémoires

(1) Grimarest, p. 131 et suiv.

(2) *Le Théâtre français*, par Chapuzeau, 1674, p. 165.

(3) Avertissement de l'*Amour médecin*, de Molière.

(4) *Le Festin de Pierre*, acte III, sc. 1.

(5) Grimarest, p. 74.

(6) Grimarest, p. 79.

(1) *Lettre sur les Observations d'une comédie du sieur Molière intitulée le Festin de Pierre*, Paris, 1665, p. 12.

(2) Voir la *Bibliographie de la France*, par M. Beuchot, année 1817, p. 562 et suiv., et l'Avertissement sur le *Festin de Pierre*, t. III, p. 275 de notre édition des Œuvres de Molière.

(3) *Lettre sur les observations d'une comédie du sieur Molière intitulée le Festin de Pierre*, Paris, 1665, p. 55. — *Journal des bienfaits du Roi*, août 1665 (manuscrit in-folio de la Bibliothèque du Roi). — Préface de l'édition des Œuvres de Molière, de 1682, par la Grange. — Grimarest, p. 106. — *Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait, t. X, p. 79 et 94, note.